



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just en Chaussée
Commune de Noroy

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2015

Président : P. Wellecan, Maire

Secrétaire de séance : KUZNIEWICZ Daniel

Présents : Les conseillers en exercice à l'exception de WELLECAN Fabienne (pouvoir donné à Madame DESFORGES Laure)

1. Indemnité de Conseil Trésorière Municipale

Comme chaque année le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Madame Lieuré Annie, Trésorière à Saint Just en Chaussée. Le montant brut de cette indemnité est de 236.16 € et le montant brut de confection du budget est de 30.49 €.

2. Fusion des Trois Syndicats d'électricité de l'Oise (SE60-SEZEO-FORCE ENERGIES)

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet a présenté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

Quatre groupes de travail co-présidés par un élu et un Sous-préfet du département ont travaillé durant plusieurs mois à l'élaboration du SDCI.

L'un de ces groupes, chargé de la rationalisation des syndicats (eau, électricité, gaz et transport) était co-présidé par Monsieur Alain COULLARÉ, Maire de Monceaux et par Monsieur Paul COULON, Sous-préfet de Clermont.

Malgré l'avis défavorable du groupe de travail à la fusion des syndicats d'électricité SE60 – SEZEO – Force Énergies, le Préfet de l'Oise, Monsieur Emmanuel BERTHIER, a maintenu ce projet à la proposition n°23.

La fusion forcée des trois syndicats pénaliserait l'ensemble des communes desservies par la SICAE Oise. En effet, cette fusion pourrait avoir pour conséquences une baisse éventuelle des investissements sur ce secteur au profit de la zone ERDF (à priori en moins bon état), et une augmentation de la TCCFE directement prélevée aux usagers.

En outre, la relation de proximité entre la commune et un futur syndicat départemental unique reste incertaine et notre représentation au Conseil Syndical correspondant sera forcément inégale,

Aussi dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté aux membres de la CDCI, page 44, Monsieur le Préfet s'appuie sur le point IV de l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et motive : « la création par département d'une structure unique autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité est obligatoire »

Or la circulaire ministérielle n°07/03 du 11 octobre 2007 interprète clairement l'article 33 de la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie, venant modifier le IV de l'article L2224- 31 du CGCT et stipule :

« [...] ces collectivités organisées en DNN [*Distributeur Non Nationalisé*] dont l'existence a été confirmée par la loi de 1946, peuvent être incluses dans le syndicat départemental d'électricité si elles formulent expressément leur accord pour une telle inclusion. [...], la participation des communes ou groupements de communes organisées en « DNN » ne peut pas leur être imposée.

En effet, l'existence des DNN n'est pas remise en cause par l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 susvisée.

Dès lors, toute inclusion forcée des communes ou syndicat de communes organisés en DNN est à écarter.

La protection particulière dont ils bénéficient en application de l'article 23 de la loi de 1946 susvisée [loi n°46-628 du 8 avril 1946 relative à la nationalisation de l'électricité et du gaz], s'oppose à l'application à leur endroit, d'une intégration imposée par le jeu de la majorité qualifiée applicable à la création de tout syndicat. »

Pour tous ces motifs et considérant que SICAE OISE est un Distributeur Non Nationalisé, le Conseil municipal de la commune de NOROY

- **S'oppose** à la proposition n°23 du projet de schéma départemental de coopération intercommunal, qui prévoit la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO et Forces Énergies,
- **s'oppose** à la création d'un syndicat d'électricité départemental unique,
- **réaffirme** son attachement à l'existence du SEZEO.

3. Révision des allocations de compensation de TPU

Le Conseil Municipal,

-N' ADOPTE PAS le rapport de la Commission d'Évaluation Locale des Charges Transférées prévoyant les modalités financières de révision des allocations compensatrices ;

-NE DONNE PAS un avis favorable à la proposition de révision de l'allocation compensatrice de la commune

-N'ACCEPTE PAS le montant de l'allocation de compensation, tel que voté par le conseil communautaire, soit 10 426 euros à compter de l'exercice 2015.

4. SPA de Beauvais

Des administrés ont demandé à la Commune des aides pour gérer des animaux errants. Des chats sont retrouvés avec leurs petits. La Commune a donc appelé la SPA de Beauvais pour se renseigner de ce que l'on pouvait faire. La SPA peut prêter des cages pour capturer les chats et chiens errants et/ou sauvages, la SPA peut assurer le transport des animaux vers le vétérinaire pour pratiquer des stérilisations à tarif préférentiel mais restant à la charge de la Commune. Monsieur le Maire a demandé les prix et attend une réponse du Président de l'Association. La SPA peut se charger éventuellement de replacer les animaux errants mais ne peut pas garder les animaux dits sauvages qui doivent être relâchés dans le village. Le Conseil Municipal décide de reporter le vote de cette décision à une prochaine séance. Les élus attendent les tarifs.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le repas des aînés aura lieu le dimanche 20 décembre 2015 dans la salle multifonctions de la mairie de Noroy.

PHLYPO Cédric : conseille de sécuriser la carrière. Monsieur le Maire dit qu'il va mettre des blocs de béton pour interdire les entrées.

Un étroit passage permettant la circulation du tracteur de l'agent communal sera aménagé. Mr Phlypo précise que ce serait bien aussi d'y mettre un panneau d'interdiction.

GORET Valérie : demande si l'on peut décaler les dates de ramassage des déchets verts dans la Commune ? Monsieur le Maire répond que cela ne pourra pas être possible, la Communauté de Communes opterait plus pour une réduction des périodes actuelles.

PHLYPO Cédric : établit un compte rendu de la réunion de conseil d'école. Les effectifs sont de 201 élèves. Les prévisions seraient de 207 élèves. Des travaux à l'école sont en cours. Les rythmes scolaires entraînent la fin des cours le vendredi à 12 heures. Les TAP (temps d'activités scolaires) sont en progression il y a une augmentation de la fréquentation. Depuis le début de la rentrée des classes, les TAP fonctionnent bien.

Concernant la piscine des problèmes ont été constatés sur le site de Montdidier qui ont entraîné une fermeture de l'établissement. Les séances sont prévues début décembre peut-être que le problème sera résolu. Des évaluations ont eu lieu au CM2, les résultats sont satisfaisants en Mathématiques et en Français. La kermesse aura lieu à Cuignières le 25 juin 2016. Les parents ont demandé à l'école une liste des élèves qui se trouvent dans le bus à chaque déplacement. La tombola a permis de récolter 3 800 euros, chaque parent était libre de donner ce qu'il souhaitait. Cela représente un don moyen de 25 € par famille.

PHLYPO Cédric : fait le point de la réunion Syndicat de l'Eau. Le fontainier effectue 9 heures supplémentaires par semaine (par exemple lorsqu'il intervient lors de pannes en pleine nuit). Il fallait que celles-ci soient redéfinies en indemnités horaires pour travaux supplémentaires. L'entreprise de maintenance a changé, celle-ci vient du Loiret et les déplacements sont payants. Les facturations seront traitées à Lille en transitant par Beauvais.

BOURGUIGNON Brigitte : signale des problèmes de stationnement sur le trottoir à l'angle de la rue St Jean des Pleurs et de la rue Duquesne. Cela empêche la circulation des poussettes et des piétons qui doivent se déporter sur la route pour se rendre à l'école. Et au niveau de la visibilité cela peut s'avérer dangereux pour les automobilistes. Les membres du Conseil confirment ce problème et rappellent que les stationnements sur les trottoirs sont interdits et passibles d'une contravention de 2^{ème} classe par le code de la route, article R417-10.

BOURGUIGNON Brigitte : suggère de rouvrir le sentier situé dans la rue du Charron ce qui permettrait de se promener en faisant un tour de ville. Il faudrait remettre en état le chemin de la rue Grignon où une partie est goudronnée et l'autre partie est en terre.

BOURGUIGNON Brigitte : demande s'il est possible de sécuriser les puits qui se trouvent au lieu dit « le pot à beurre » où des enfants ont fait non loin de là une cabane ? Monsieur le Maire l'informe que le terrain est privé. Il appartient à une personne ne résidant pas à Noroy. Monsieur Phlypo explique que l'été les puits ne sont pas profonds et lorsqu'ils sont secs, on peut estimer leurs hauteurs à environ 1 mètre. Par contre, l'hiver le fait qu'ils soient remplis d'eau est le moment de l'année où ils sont les plus dangereux. Madame Bourguignon demande si Monsieur le Maire peut écrire à la propriétaire pour demander si elle accepte de mettre une plaque sur les ouvertures pour les boucher et ainsi sécuriser ces puits ?

GORET Valérie : est-ce que l'agent communal pourrait passer un coup de balai autour des containers ? Monsieur le Maire répond qu'à cet endroit c'est à la communauté de communes d'en assurer l'entretien. Pour autant, il est rappelé que le civisme de chacun reste de mise. En effet, il a été dernièrement trouvé autour des containers de recyclage des débris en tout genre (papiers, appareil vidéo, sac rempli de déjections canines...)



HURTREL Céline : signale que Mr et Mme ERB ont mis une affiche devant leur maison pour dire que devant chez eux ce n'est pas un dépotoir car il y a régulièrement des déjections canines. Le conseil déplore ce genre d'acte isolé qui dure depuis trop longtemps et ne serait que conseiller aux auteurs de dépôts de sacs à différents endroits du village de revoir rapidement leur comportement.

DESFORGES Laure : informe que des mamans auraient peut-être bien souhaitées que la Commission des fêtes organise une fête pour Halloween.



Petit Rappel : ALERTE CITOYENS

Nous avons reçu des coupons remplis des habitants pour le dispositif ALERTE CITOYENS. Un essai a été fait par sms pour tester le programme. Toutefois il nous manque encore bon nombre de coupons. Je vous demande de bien vouloir transmettre les informations au secrétariat de la mairie au plus vite. Plus la base de données sera importante mieux seront gérées les alertes. Dernièrement, une coupure d'eau importante aurait pu être signalée par sms grâce au dispositif mais les inscriptions et retours n'étaient pas encore complets.

- Vous pouvez imprimer le coupon sur le blog de la commune : communenoroy@canal.blog.com
- Vous pouvez répondre par mail : mairienoroy@wanadoo.fr
En précisant en titre ALERTE CITOYEN, puis, votre nom, prénom, adresse, mail, téléphone portable.
- En vous rendant en mairie aux heures d'ouverture pour remplir le formulaire.
- Ou par téléphone à la mairie pour demander un formulaire qui sera envoyé à votre adresse.
- Ou (feuille jointe à la fin du compte rendu).

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION AU DISPOSITIF

LES ELECTIONS REGIONALES



Les Élections Régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre 2015. Le bureau de vote sera ouvert à 8 heures et la fermeture à 18 heures. Vous trouverez ci-dessous les tableaux de la tenue des bureaux de vote. (Feuille jointe à la fin du compte rendu)



NOËL 2015

Cette année l'arbre de Noël aura lieu le Samedi 5 décembre 2015 à 14 heures à la salle des fêtes de Erquinvillers.

REPAS DE NOEL DES AINES

Il aura lieu le Dimanche 20 décembre 2015 dans la salle multifonctions de la mairie de Noroy
à 12 heures 30.

Le repas est gratuit pour les personnes de plus de 65 ans. Pour les autres personnes, le prix est de 31 euros.



Au Menu...

Apéritif (Champagne)

Foie gras de canard, son pain aux noix et son confit d'oignon

Filet de flétan sauce oseille

Cuisse de canard farci aux cèpes sauce forestière

Gratin du soleil, asperges vertes lardées, tomate provençale

Salade verte et sa brochette de fromages

Croustillant chocolat et sa verrine de crème anglaise

Boissons (Vin blanc – Vin rouge)

Café

COLIS DES AINÉS



Comme chaque année le CCAS remettra aux aînés de 65 ans et plus un colis le dimanche 20 décembre 2015 dans la salle multifonctions de la Mairie de Noroy vers 17 heures 30. Les aînés ont le choix entre un colis Prestige ou un colis Traditionnel.

DERNIERE INFORMATION



La mairie a installé un interphone pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et pour sécuriser le secrétariat. Il se trouve à gauche de la porte d'entrée de la mairie. Merci de signaler votre présence à l'interphone.



LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

TENUE DES BUREAUX DE VOTE

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2015

COMMUNE DE NOROY
ELECTIONS REGIONALES DU DIMANCHE 6 DECEMBRE 2015
TENUE DU BUREAU DE VOTE

Assesseurs

8H - 10H	STEPHANE GAUDELET	CELINE HURTREL
10H - 10H30	FABIENNE WELLECAN	CELINE HURTREL
10H30 - 12H	FABIENNE WELLECAN	PASCAL LAMOTTE
12H - 14H	VALERIE KUZNIEWICZ	LAURE DESFORGES
14H - 16H	VALERIE GORET	ANNIE CLAUDE DIERENDONCK
16H - 18H	CEDRIC PHLYPO	PIERRE WELLECAN

Présidents

8H00 - 11H20	WELLECAN PIERRE
11H20 - 14H40	KUZNIEWICZ DANIEL
14H40 - 18H00	ROMAGNY CIOLINA NATHALIE

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2015

COMMUNE DE NOROY
ELECTIONS REGIONALES DU DIMANCHE 13 DECEMBRE 2015
TENUE DU BUREAU DE VOTE

Assesseurs

8H - 9H	STEPHANE GAUDELET	CELINE HURTREL
9H - 10H	STEPHANE GAUDELET	PASCAL LAMOTTE
10H - 12H	FABIENNE WELLECAN	PASCAL LAMOTTE
12H - 14H	VALERIE KUZNIEWICZ	LAURE DESFORGES
14H - 16H	VALERIE KUZNIEWICZ	ANNIE CLAUDE DIERENDONCK
16H - 18H	CEDRIC PHLYPO	PIERRE WELLECAN

Présidents

8H - 10H30	WELLECAN PIERRE
10h30 - 13H00	ROMAGNY CIOLINA NATHALIE
13H - 15H30	KUZNIEWICZ DANIEL
15 H 30 - 18 H 00	BRIGITTE BOURGUIGNON



ALERTE CITOYENS FORMULAIRE

GRATUIT

Coupon-réponse à renvoyer en mairie

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
Commune	<input type="text"/>

Citoyen supplémentaire

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>

Je souhaite également recevoir les informations suivantes :

- Vie de la commune (Fête des voisins, brocante, arbre de Noël...)
- Réseaux de distribution (Electricité, eau, Internet, téléphone...)
- Risques météorologiques (Inondation, canicule, tempête...)
- Circulation, stationnement (Travaux, accidents, routes barrées...)
- Vie scolaire (Informations diverses...)
- Sécurité (Informations diverses...)

Le service « Alerte Citoyens » est un service gratuit. Conformément à la loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, vous avez un droit d'accès et de rectification sur simple demande auprès de la mairie concernant les données et la finalité du traitement.

Vous pouvez vous désinscrire en utilisant le site Web ou auprès de votre mairie.

Les données collectées ne seront en aucun cas transmises à des tiers pour une utilisation commerciale.

Ce service est édité par la société OLTYS SAS, 5 rue de Maidstone 60 000 Beauvais

Ne pas jeter sur la voie publique

L'information gratuitement et directement dans votre poche !

